

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 juin 2019 s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILLI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à LABARDIN Philippe, de CARBONNET Serge à BENQUET Daniel, de COUZINEAU Patrick à DUBOURG Jean-Luc, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

D.10 Effacement de dettes

Certains titres de perception émis à l'encontre de débiteurs de la Commune ne peuvent être recouverts.

En effet, certains particuliers font l'objet d'une procédure de surendettement ou de liquidation pour les entreprises.

A ce titre :

- par décision en date du 14 septembre 2018, la commission de surendettement des particuliers du Lot-et-Garonne a décidé l'effacement des dettes de Madame CHAMPON Monique (frais de destruction véhicule) pour un montant de 149,31 €.

- par décision en date du 1 février 2019, la commission de surendettement des particuliers du Lot-et-Garonne a décidé l'effacement des dettes de Monsieur BIGEREL Anthony (inscription conservatoire 2018-2019) pour un montant de 240,00 €.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide de procéder à l'effacement des dettes suivantes :

- Famille CHAMPON Monique (frais destruction véhicule)
pour un montant de 149,31 €.
- Famille BIGEREL Anthony (inscription conservatoire 2018-2019)
pour un montant de 240,00 €.

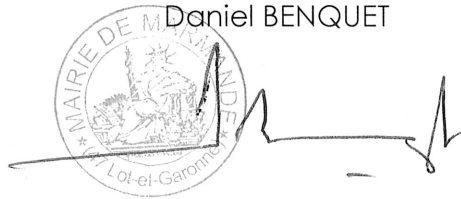
Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2019, chapitre 65, article 6542.

Autorise le Maire à signer les états de taxes et produits irrécouvrables.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 juin 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Mayor of Marmande. The seal contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" at the top and "Lot-et-Garonne" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24 juin 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Mayor of Marmande, identical to the one above. A handwritten signature in black ink is written over the seal.